

## DÉLIBÉRATION

N°2014-10-03

Extrait du registre des délibérations du

#### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 octobre 2014

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA (pouvoir de M. Frédéric BUONO-BLONDEL), Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER (pouvoir de Mme Laurence de PINS), M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER (pouvoir Mme Emmanuelle de CRÉPY), Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Florence MELLOR (pouvoir de Mme Annick PÉRILLON), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Magali ORDAS), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ (pouvoir de M. François-Xavier BELLAMY), M. François SIMÉONI, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Olivier LEBRUN).

### Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER Mme Marie BOËLLE M. Erik LINQUIER Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN

M. Benoît de SAINT SERNIN

Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme Coralie BELMER)

M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU arrivée à partir de la délibération n°2014-10-05)

Mme Sonia BRAU (pouvoir de M. Bernard DEBAIN à partir de la délibération n°2014-10-05)

M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA)

Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)

Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)

M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ)

Mme Annick PÉRILLON (pouvoir à Mme Florence MELLOR jusqu'à la délibération n°2014-10-26)

M. Olivier LEBRUN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Mme Marie DENAISON

Secrétaire de séance : Mme Pascale CHARTON

## Date de convocation : 7 octobre 2014 Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64 Nombre de membres présents : 49 Nombre de pouvoirs : 7

### N° de l'ordre du jour:

2014.10.03 : Admission en non valeur de titres liés à la redevance spéciale et aux conservatoires émis de 2010 à 2014.

□ M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'état des pièces irrécouvrables transmises par le comptable public de la trésorerie Versailles Municipale, le 24 juillet 2014, d'un montant total de 8 961,06€.

-------

Le comptable public a fait parvenir la liste des titres de recettes qu'il n'a pu recouvrer et dont il demande l'admission en non valeur pour un montant total de 8 961,06€.

Ce montant se compose de titres émis pour la redevance spéciale des déchets non ménagers pour 8 503,39€ et des redevances et droits des services à caractère culturel pour 457,67€.

Ces titres concernent les exercices 2010 (pour 2 534,72€), 2011 (pour 1 762,22€), 2012 (pour 893,55€), 2013 (pour 1 434,08€) et 2014 (pour 2 336,49€).

Cette opération est une mesure d'apurement comptable qui consiste à abandonner les créances qui se révèlent irrécouvrables malgré les poursuites et les actions engagées (personnes disparues, liquidation judiciaire...). Leur recouvrement pourra être repris à tout moment si un élément nouveau sur la situation du débiteur est ajouté au dossier.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'admettre en non valeur les titres liés à la redevance spéciale et aux conservatoires d'un montant total de 8 961,06€ au titre des exercices 2010 à 2014;
- 2) d'inscrire la dépense à la décision modificative n°2 de 2014 chapitre 65 : « Autres charges de gestion courante », sousfonction 812 : « Collecte et traitement des ordures ménagères » et 3114 « Expression musicale, lyrique et chorégraphique » (CRR de Versailles), nature 6541 : « Créances admises en non valeur »,

# M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **49** Nombre de suffrages exprimés : **56** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président, Par délégation,

Olivier BERTHELOT Directeur Général des Services

•

.